







Référence: /6798/38c Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du: 06.06.2013

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région Jean-Marie HALSDORF

Légende-type - Coupe théorique gabarit maximal terrain naturel ---- terrain projeté alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé alignement obligatoire pour dépendances limites de surfaces constructibles pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines limites de surfaces constructibles pour avant-corps terre (à titre indicatif) construction (à titre indicatif)

délimitation du PAP délimitation des différentes zones du PAG _ _ _ _ rue desservante

PAP "Wunnen am Parc" Lleu-dit: " Am Molter " Commune Mondercange Rue Arthur Thinnes; B.P. 50; 3901 Mondercange URB_10_007_Plan PAP_13_03_07 07.03.2013 Erstellungsdatum Coupes schématiques Vues axonométriques

WW+ architektur + management sårl 21, rue Jean Jaurès L - 4152 Esch-sur-Alzette T 26, 17 76-0 F 26 17 76 269 E ințo@wwplus.lu W wwplus.lu